ADMISSON

Le SAMSAH peut accompagner toute personne adulte bénéficiant **d'une orientation SAMSAH** (MDPH).

La personne dépose une demande auprès du SAMSAH en complétant **un dossier de préadmission** (envoi par mail sur demande ou à retirer sur place) contenant entre autres :

La notification MDPH, un certificat et compte rendu médical du médecin psychiatre, l'attestation de la sécurité sociale et tout autre élément utile à la compréhension de la situation.

Un entretien permet de présenter le service et les modalités d'admission, d'évaluer la demande, les besoins et les possibilités d'accompagnement.

Si la demande aboutit à une admission elle est formalisée par la **contractualisation de l'accompagnement.**

Une évaluation de l'autonomie est réalisée en collaboration avec la personne et aide à la construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

ALVE

Les bureaux sont ouverts
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 17h00

30 bis, rue Thiers
76200 DIEPPE

02.32.06.88.93
samsahdieppe@alve.fr

www.alve.fr

SAMSAH ALVE DIEPPE

ALVE DIEPPE

UN ACCOMPAGNEMENT AU SERVICE DE LA PERSONNE DANS SON PARCOURS DE VIE

PRÉSENTATION

Le SAMSAH propose un soutien et un accompagnement personnalisés prenant en compte les besoins et les envies de la personne, sa personnalité, ses représentations, son histoire. Le projet d'accompagnement est co-construit avec celle-ci et tous les acteurs concernés par le projet. Le SAMSAH peut donc avoir un rôle de coordination en partenariat avec ceux-ci. Les accompagnements favorisent l'accès aux dispositifs de droits communs, tant sur le plan du soin (santé somatique et santé psychique) que du social, en facilitant l'inscription citoyenne des personnes accompagnées.

LES CRITÈRES D'ACCOMPAGNEMENT

Le SAMSAH est un service d'accompagnement pour des adultes fragilisés par des troubles psychiques. Il s'adresse particulièrement à des personnes en situation de rupture ou risquant de l'être, tant sur le plan des soins que sur celui de leur inscription sociale.

L'ACCOMPAGNEMENT C'EST SOUTENIR LA PERSONNE DANS SON PROJET

Par la promotion à la santé qui vise à aider les personnes à acquérir ou maintenir les compétences dont elles ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec leur maladie (Prise de conscience des troubles, acceptation de la maladie, autogestion des soins...).

Par l'accès aux soins en favorisant l'accès et/ou le maintien des soins (sans dispenser de soins somatiques) en coordination avec les soignants, la famille et les aidants.

Par le développement des habiletés sociales qui s'appuie sur les actes de la vie quotidienne afin de développer l'autonomie dans la gestion du logement, des courses, des repas, des déplacements, des démarches administratives, des contacts avec la famille, des activités tournées vers l'extérieur en collectif et/ou en individuel...pour créer ou recréer du lien.

Par l'insertion professionnelle en favorisant l'accès aux bilans de compétences, formations, emplois adaptés ou non.

Par l'aide aux aidants en les soutenant par l'écoute, l'information, la formation et en les associant pleinement à l'accompagnement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Etre suivi par un médecin psychiatre** qui a diagnostiqué une maladie psychique
- **Habiter sur le territoire de santé de Dieppe** (défini par les ARS)
- **Avoir une notification** MDPH SAMSAH
- **Avoir complété le dossier de préadmission** (à demander au SAMSAH)
- **Avoir la volonté d'être accompagné** par le service
- **Avoir un avis favorable de la commission d'admission** du SAMSAH